

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-VICTOR

Séance du 27 Mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-sept mars, le conseil municipal de la commune de SAINT-VICTOR s'est réuni en session ordinaire à la grande salle des fêtes de St Victor sur la convocation de Madame MORTIER Priça, maire.

Date de la convocation : 22 Mars 2021.

Étaient présents : ANDERSON Liz, DESPORT Johann, DUGENEST Audrey, FAURE Stéphane, , MORTIER Priça, CORTIER Marie Pierre, , NADAL Lionel, VERWAERDE Myriam, lesquels membres forment la majorité de ceux actuellement en exercice.

Absents excusés : MOSCATELLI Alain
Procurations: NADAL Gaël et MALAVERGNE Nathalie

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mr FAURE Stéphane, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a accepté.

Procès-verbal de la séance du 10 Décembre 2020

Le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 6 février 2021.

Objet : Autorisation de signature de convention PSST

DELIBERATION 04/2021

De nouvelles dispositions relatives à la médecine préventive dans la fonction publique sont attendues mais que les ordonnances n'ont toujours été publiées.

Dans cette attente, il est préférable de maintenir les conditions d'adhésion de la commune au Pôle Santé et Sécurité au Travail pour une année supplémentaire et donc de signer un avenant à la convention en ce sens.

Adoptée à l'unanimité.

Objet : Proposition du SDE24 pour regroupement de commande

DELIBERATION 05/2021

Une proposition de groupement de commande pour l'achat d'énergies et de travaux, fournitures, services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique avec le SDE 24 est soumise au conseil.

Après en avoir donné lecture et avoir vu tous les points de la convention, le Conseil Municipal décide :

- **de ne pas participer** à ce groupement de commande.

Objet : Motion contre le projet de réforme du groupe EDF

DELIBERATION 6/2021

Le conseil a voté une motion proposée par Mme La Maire afin de s'opposer au démantèlement d'EDF et de la privatisation partiel d'ENEDIS.

Adoptée à l'unanimité.

Objet : Suppression et création de poste

DELIBERATION 7/2021

Modification du tableau des effectifs avec la suppression du poste de l'agent de maîtrise à 20h et la création d'un poste d'agent de maîtrise à 24h.

Adoptée à l'unanimité.

Objet : Modification du tableau des effectifs

DELIBERATION 08/2021

Suite à la suppression et la création d'un poste d'agent de maîtrise.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Vu la loi modifiée N° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- Vu le précédent tableau des effectifs adopté par le Conseil Municipal le 19 juin 2021
- Vu la **suppression** à compter du 1^{er} avril 2021 d'un poste d'agent de maîtrise à 20 heures.
- Vu la **création** à compter du 1^{er} avril 2021 d'un poste d'agent de maîtrise à 24 heures
 - **approuve et modifie** le tableau des effectifs qui à partir du 1^{er} avril 2021 et il s'établit comme suit :
- **Filière administrative**
 - 1 Adjoint administratif territorial 12h /semaine
- **Filière technique**
 - 1 Agent de maîtrise 24 h / semaine
 - 1 Adjoint technique territorial 3 h / semaine

Adoptée à l'unanimité.

Objet : Approbation et mise en place des Points d'apport volontaire (PAV)

DELIBERATION 9/2021

Suite à la rencontre avec le SMD3, il est envisagé de positionner les points d'apports volontaires :

- à l'atelier municipal avec trois bornes en semi enterré : verres, déchets jaunes et déchets noirs
- au lieu-dit Le Breuil (rue de la Fontaine) avec quatre bornes en aériens : verres, cartons, déchets jaunes et déchets noirs.

Adoptée à l'unanimité.

Objet : Suppression de la régie photocopie

DELIBERATION 10/2021

Dans le plan de suppression des espèces à la DGFIP, la régie des photocopies et des abonnements bibliothèques ne pourront plus être déposés en numéraire dans le courant du second trimestre 2021.

Les dépôts d'espèce se feront à la Banque de France avec un minimum de 50 euros.

Afin de conserver un moyen de paiement et de service public de proximité, Madame la Maire propose de rendre les photocopies gratuites à compter du 1^{er} mai 2021 et que le règlement de l'abonnement bibliothèque se fasse uniquement en chèque à compter du 01^{er} avril 2021.

Adoptée à l'unanimité.

Objet : Approbation des comptes administratifs 2020

DELIBERATION 11/2021

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2020 (Assainissement et Commune) et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2020,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2020 au 31 Décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, **n'appelle ni observation ni réserve de sa part.**

Adoptée à l'unanimité

Objet : Affectation de résultats

DELIBERATION 11/2021

Commune

| | |
|---|-------------------|
| Résultat de fonctionnement | 25598.16€ |
| Solde exécution de la section investissement | 205273.96€ |

Assainissement

| | |
|---|------------------|
| Résultat de fonctionnement | 5979.23€ |
| Solde exécution de la section investissement | 12711.63€ |

Adoptée à l'unanimité.

Question diverse :

- Présentation de la demande d'exonération de loyer par la gérante du restaurant : la préfecture n'est pas favorable à cette gratuité, et le conseil souhaite avoir des éléments chiffrés sur les difficultés financières de la gérante du fait de la fermeture. Les compensations de l'état n'étant pas claires pour tous, et avant de délibérer à un prochain conseil, la maire va se rapprocher de la gérante pour avoir plus d'éléments.